

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lourdes, le 9 janvier 2026

Lourdes (65)

Le recensement 2026 commence le 15 janvier



De gauche à droite sur la photo : Pierre-Julien ANDRIEU, superviseur du recensement de la population Insee, Quentin DUMONT, Isabelle LOUMAGNE, coordonnatrice du recensement, Mehdi BENMABROUK, Marie-Laure POURSAT et Meidhi MAURIES

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans, mais sur un échantillon de la population différent chaque année. Si vous êtes recensé(e) cette année, un agent recenseur effectuera une tournée de reconnaissance des logements recensés entre le 7 et le 14 janvier pour vous en informer, en amont du début de la période de recensement.

Pour cette édition du recensement de la population 2026, quatre agents recenseurs viendront à la rencontre des Lourdaises et des Lourdais, pendant cinq semaines, du 15 janvier au 21 février. Quentin DUMONT, Mehdi BENMABROUK, Marie-Laure POURSAT et Meidhi MAURIES se rendront directement dans les foyers concernés par le recensement. Munis de leur carte officielle, ils vous remettront les codes nécessaires pour remplir les questionnaires en ligne sur : www.le-recensement-et-moi.fr

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54
07 Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100
Lourdes www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr

Les agents sont également équipés de tablettes numériques pour effectuer le recensement directement avec vous.

Pour rappel : seul l'Insee est habilité à exploiter les données des questionnaires. Ces informations ne peuvent en aucun cas être utilisées pour des contrôles administratifs ou fiscaux. Les noms et adresses collectés servent uniquement à éviter les doublons dans le décompte des logements et des personnes recensées. Une fois traitées, les informations ne sont pas conservées dans les bases de données. Tous les agents et personnels ayant accès aux questionnaires sont soumis au secret professionnel.

Les services de la mairie rappellent que :

« Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. »

Plus d'informations au 05 62 42 54 05

ou à : population@ville-lourdes.fr

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54
07 Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100
Lourdes www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr